

Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Les renseignements confidentiels le demeureront sauf dans la mesure prévue par les lois administrées par la Commission des transports du Québec. La communication de renseignements à un autre organisme public, s'il y a lieu, ainsi que l'utilisation de ceux-ci à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification est strictement encadrée par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Transport urbain : service à l'intérieur du territoire de la municipalité ou de l'agglomération indiquée au permis.

1 – Identification du demandeur

Entreprise

Nom de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec – NEQ

Raison sociale si différente du nom de l'entreprise

Individu Masculin Féminin

Nom

Prénom

Numéro d'entreprise du Québec – NEQ

Raison sociale, s'il y a lieu

Adresse d'affaires (Si vous faites affaire à partir de votre domicile, cette adresse devient votre adresse d'affaires)

Numéro

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Québec

Province

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur*

Adresse de courrier électronique*

*J'accepte de recevoir par courrier électronique ou par télécopieur tout document qui m'est destiné à l'adresse de courrier électronique ou au numéro de télécopieur inscrits ci-dessus. Je m'engage à aviser la Commission de tout changement dans les meilleurs délais.

2 – Description de la demande

A – Type de permis

Cochez la case correspondant au type de permis demandé :

Permis régulier – maximum 5 ans

Permis spécial – moins de 1 an

*Permis délivré pour répondre à une situation d'urgence lorsqu'aucun titulaire de permis n'est en mesure d'assurer les services requis.

Requiert un document explicatif de la preuve d'urgence.

Permis – durée inférieure à 90 jours

*Permis délivré pour répondre à une situation particulière.

Requiert un document explicatif de la situation particulière.

Permis temporaire – maximum 45 jours

*Permis délivré pour répondre à une situation d'urgence exceptionnelle et imprévisible.

Requiert un document démontrant la preuve d'urgence exceptionnelle et imprévisible.

B – Durée du permis

Durée du permis demandé - maximum 5 ans : _____

C – Catégories d'autobus

Référez-vous à [l'annexe 1](#) et cochez les catégories pertinentes :

Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 3 Catégorie 4 Catégorie 5 Catégorie 6 Catégorie 7

D – Territoire

Inscrivez le nom des municipalités visées : _____

E – Parcours

Décrivez le parcours en précisant le point de départ et tous les points d'arrêt : _____

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une annexe, identifiez la section et numérotez les pages s'il y a lieu.

F – Conditions d'exploitation s'il y a lieu :

3 – Taux et tarifs

Joindre en annexe la liste des tarifs des services qui seront offerts pour chaque année d'exploitation prévue à votre demande.
Taxes incluses dans la liste fournie : Oui Non

4 – Infractions

Au cours des cinq (5) années qui précèdent la demande, avez-vous été déclaré coupable d'une Oui Non infraction à la Loi sur les transports ou à un règlement adopté en vertu de cette Loi?

Avez-vous été déclaré coupable d'un acte criminel pour lequel aucun pardon n'a été obtenu? Oui Non

5 – Documents exigés

Veuillez vous référer à la page suivante pour les documents que vous devez joindre à votre demande.

6 – Déclaration et signature

Je déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

En transmettant ce formulaire, j'accepte que les renseignements prévus à l'article 26 du Règlement intérieur et de procédure de la Commission des transports du Québec soient diffusés, s'il y a lieu, dans l'avis public disponible sur le site Internet de la Commission.

Nom (en majuscules)	Fonction
Signature du demandeur	Date Année Mois Jour

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

Documents exigés

Vous devez joindre l'ensemble des documents exigés à l'appui de votre demande. Une demande incomplète pourrait retarder son traitement et entraîner sa fermeture sans remboursement des frais, ce qui peut représenter dans certains cas, la totalité du paiement.

Important : Veuillez indiquer sur les documents le numéro associé afin d'en faciliter le repérage.

Vous devez joindre tous les documents suivants :

1. Document explicatif et détaillé démontrant que vous possédez des connaissances ou une expérience pertinente à l'exercice compétent de l'activité pour laquelle vous demandez ce permis;
2. Document explicatif et détaillé démontrant que vous possédez des assises financières suffisantes pour assurer l'implantation et la viabilité de votre entreprise;
3. Document explicatif et détaillé démontrant que vous pouvez disposer des ressources humaines et matérielles suffisantes pour administrer et gérer avec efficacité votre entreprise;
4. Document explicatif et détaillé démontrant que les services pour lesquels vous demandez ce permis répondent aux besoins de la clientèle ou de la population du territoire que vous entendez desservir;
5. Document explicatif et détaillé démontrant que les revenus projetés sont suffisants pour assurer la rentabilité des services pour lesquels vous demandez ce permis;
6. Document explicatif et détaillé démontrant que le permis demandé n'est pas susceptible d'entraîner la disparition de tout autre service de transport par autobus ou d'en affecter sensiblement la qualité;
7. La liste des tarifs des services qui seront offerts pour chaque année d'exploitation;
8. Document explicatif et détaillé décrivant l'horaire et la fréquence pour chaque municipalité visée.

Vous devez également joindre :

9. Si vous êtes une personne morale, société ou copropriété, une résolution autorisant la présentation de la demande;
10. Pour une demande de permis spécial moins d'un an, un document démontrant la preuve d'urgence;
11. Pour une demande de permis inférieure à 90 jours, un document démontrant la preuve particulière;
12. Pour une demande de permis temporaire maximum 45 jours, un document démontrant la preuve d'urgence exceptionnelle et imprévisible.

Pour une première demande déposée à la Commission :

Si vous êtes une personne morale, société ou copropriété, vous devez joindre :

13. Liste de vos actionnaires, associés ou copropriétaires jusqu'à l'identification des personnes physiques. Cette liste doit contenir les nom et prénom, ainsi que le nombre d'actions pour chaque actionnaire ou le pourcentage des actifs pour chaque associé et copropriétaire;
14. Liste de tous vos véhicules avec copie du plus récent certificat de vérification mécanique en regard de ceux-ci.

Si vous êtes une personne physique, vous devez joindre :

15. Copie de votre permis de conduire;
16. Liste de tous vos véhicules avec copie du plus récent certificat de vérification mécanique en regard de ceux-ci.

Tarif

Afin de déterminer le paiement que vous devez joindre à votre demande, veuillez consulter la liste « [Tarifs – Autobus](#) » (CTQ-343) disponible sur notre site Internet. Les modes de paiement possibles y sont également mentionnés.

Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire signé accompagné du paiement et des documents exigés :

Par courriel sécurisé	www.ctq.gouv.qc.ca/nous-joindre
Par télécopieur	514 873-4720 ou 418 644-8034
Par la poste	Commission des transports du Québec 200, chemin Sainte-Foy, 7 ^e étage Québec (Québec) G1R 5V5
En personne	140, boulevard Crémazie Ouest, 11 ^e étage Bureau 1100, Montréal 200, chemin Sainte-Foy, 7 ^e étage Québec

Pour nous joindre

Site internet www.ctq.gouv.qc.ca
Par téléphone Région de Montréal : 514 873-6424
Ailleurs : 1 888 461-2433

Annexe 1

Catégories d'autobus

Un autobus ou un minibus ne cesse pas d'appartenir à l'une des catégories 1 à 6 pour le motif qu'il est en partie aménagé pour le transport des personnes handicapées pourvu que ces aménagements n'aient pas pour effet de réduire de plus de la moitié la capacité initiale du véhicule.

Catégorie 1 : autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants : compartiment à bagages, porte-bagages intérieur, sièges à dossier inclinable, système de climatisation, cabinet de toilette.

Catégorie 2 : autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours, auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1.

Catégorie 3 : autobus construit pour le transport urbain.

Catégorie 4 : autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants : sièges à dossier inclinable, système de climatisation, cabinet de toilette.

Catégorie 5 : autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle, auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4.

Catégorie 6 : minibus ou autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

Catégorie 7 : minibus ou autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées.